



action aux prud'hommes

Par **Nass'**, le **11/05/2020** à **15:24**

What do you want to do ?
New mailCopy

Bonjour . je souhaite saisir le conseil des prud'hommes pour contester un licenciement abusif.
Aussi cette démarche doit se faire par l'intermédiaire d'un avocat.
Une protection juridique peut-elle m'aider et s'occuper de payer l'avocat dans ce cas là?
Si oui peut-on m'expliquer le processus svp?

Merci par avance.

Par **P.M.**, le **11/05/2020** à **17:15**

Bonjour,

Un avocat n'est pas obligatoire en première instance même si cela peut être conseillé de s'en réprocher ou d'un défenseur syndical (liste disponible normalement sur le site de la DIRECCTE de la Région)...

Pour la prise en charge par une protection juridique, tout dépend des conditions générales et particulières de la garantie et déjà si elle couvre ce genre de conflit...